

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

VERSEMENT FACULTATIF AUX ASSOCIATIONS (MAISON DES LYCEENS ET ASSOCIATION SPORTIVE)

1) LA MAISON DES LYCEENS

La Maison Des Lycéens (M.D.L.) est une association à but non lucratif de type loi 1901. Elle est hébergée dans le lycée et a pour objectif le développement et le soutien de projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté.

Tous les lycéens peuvent adhérer à cette association au sein de leur établissement.

Elle peut participer au financement de sorties, activités culturelles ou sportives, voyages... Les élèves peuvent bénéficier d'une aide financière de la MDL pour les sorties et les voyages.

2) L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les lycéens qui ont envie de pratiquer davantage d'activité sportive peuvent se tourner vers l'association sportive (AS) du Lycée.

Pleinement intégrée au projet d'établissement, l'association sportive **participe à l'animation de la vie scolaire et à la réussite des élèves.**

Elle propose aux élèves **la pratique d'un ou de plusieurs sports chaque semaine**, tout au long de l'année, à raison de 3 heures (tout particulièrement le mercredi après-midi). Le sport scolaire est complémentaire des enseignements d'EPS.



Coupon à remplir et à remettre avec le chèque de cotisation

Paiement uniquement par chèque (même si prélèvement choisi) à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Sidoine Apollinaire

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____

Membre actif Maison des Lycéens 4,00 €

REPORT : _____ €

Association Sportive 2,00 €

REPORT : _____ €

TOTAL DU :